

**LA RAISON DANS LA VILLE.
FRAGMENTS POUR UNE GENÈSE POLITIQUE DE LA
CITÉ-JARDINS DE GRENOBLE**

**THE REASON IN THE CITY.
FRAGMENTS FOR A POLITIC GENESIS OF THE GARDEN-
CITY IN GRENOBLE**

Jean-Marc Vidal*

RESUMEN

Sanear la ciudad, proporcionar vivienda barata y ordenar el desarrollo urbano -en definitiva, construir la ciudad de manera racional- son los objetivos de ascendente reformista que se conjugaron en las políticas socialistas del Ayuntamiento de Grenoble en las primeras décadas del siglo XX y que darían lugar a la ciudad-jardín Paul Mistral. Los perfiles biográficos e ideológicos y las trayectorias políticas de los protagonistas en el proceso de su gestación y construcción (Mistral y Sellier, principalmente) se proponen aquí como claves interpretativas del devenir de este ambicioso proyecto.

ABSTRACT

Improving the sanitary conditions in the cities, providing affordable housing to the working class and arranging urban development -in brief, to build a city in a rational way- are the reformists objectives that the socialist policies of the town council of Grenoble took in the first decades of the twentieth century and which gave rise to the Garden-City Paul Mistral.

The biographical and ideological profiles and the political trajectories of the protagonists in the construction and gestation process (mainly due to Mistral and Salier) are proposed here as clues for explaining the process of development of this ambitious project.

La cité-jardins de Grenoble a existé pendant quatre décennies. Construite entre 1922 et 1925, première réalisation de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché (O.P.B.M.) de la Ville de Grenoble, elle fut détruite par étapes entre 1960 et 1966. Passant en revue les éléments qui furent à l'origine de cette

* Coautor del libro *Un village dans la ville: la cité-jardin Paul Mistral, Grenoble, 1925-1960* (1996).

réalisation, nous serons attentifs à ce qu'elle nous révèle de la démarche des socialistes français, de leur interprétation de l'idée de cité-jardins qui s'étend sur l'Europe au début du XXe siècle. Observant ces élus locaux s'appropriant le nouvel arsenal législatif alors à leur disposition, avec pour ambition d'assainir, de construire, d'aménager, nous tenterons de mieux saisir comment la cité-jardins de Grenoble s'est édifiée sur un terreau idéologique mouvant où les propos hygiénistes se mêlent à l'expression de la doctrine socialiste révolutionnaire. Nous verrons comment le projet de cité-jardins, au delà de la seule réponse à la crise du logement, est l'un des éléments d'un véritable projet de ville. Derrière le maire Paul Mistral qui impulse en 1920 la transformation de Grenoble, nous verrons apparaître la figure inspiratrice d'Henri Sellier, dont on sait quelle fut l'influence déterminante sur l'action municipale des socialistes français. Nous verrons aussi comment ces projets urbains virent coopérer des hommes d'horizons éloignés autour d'un objectif commun: construire la ville plutôt que la laisser se construire.

Assainir

À Grenoble, au sortir de la première guerre mondiale, la crise du logement est mutiforme. Les logements sont surpeuplés et les loyers subissent des hausses spectaculaires. Dans certains quartiers populaires, de nombreuses habitations sont insalubres. Quelques industriels agissent directement pour répondre au besoin de logement de leurs ouvriers. Mais l'intention publique en faveur du logement social, rendue possible par la loi Bonnevay de décembre 1912, doit attendre l'élection de Paul Mistral (1872-1932) à la mairie en décembre 1919. Militant du Parti Ouvrier de Jules Guesde dès 1893, Mistral est Conseiller général de Grenoble depuis 1901. Il participe en 1897 à la création du journal socialiste *Le Droit du peuple* dont il devient rédacteur en chef en 1903. Il occupe cette fonction jusqu'en 1910, date de son élection au Parlement. Député socialiste, il signe alors avec ses collègues du groupe une déclaration générale qui préfigure notamment l'action des communes en faveur du logement:

"... il y a lieu d'aider les travailleurs à lutter contre la cherté croissante de la vie, en donnant aux communes une liberté plus étendue dans l'ordre économique, et en les autorisant notamment à créer des services d'alimentation et à développer largement, dans l'intérêt des moyens producteurs comme des prolétaires, les logements communaux, sains et à bon marché, qui puissent servir de régulateurs pour les loyers."¹

Au nom du groupe socialiste, cette déclaration est lue par Albert Thomas à la séance de la Chambre du 13 juin 1910, puis diffusée à l'ensemble des fédérations du parti. Dans le paragraphe suivant, on notera que les socialistes se déclarent résolus

¹ Parti socialiste S.F.I.O., Déclaration du groupe socialiste au parlement, Juin 1910.

"à combattre vigoureusement l'intoxication de la race en prohibant les liqueurs nocives et en faisant du monopole complet de l'alcool [...] un moyen décisif de contrôle hygiénique pour protéger la force vitale et l'équilibre nerveux de la nation."

En ruinant la santé de l'individu, l'alcool attaque la nation elle-même en son point d'équilibre. Comment lutter contre l'alcoolisme? Écoutons Paul Mistral tirant en 1923 le premier bilan de l'action de l'O.P.H.B.M., alors que la cité-jardins se construit:

"Le logis salubre et agréable, non seulement unit les membres de la famille dans un peu de bien-être, mais il les défend contre l'alcoolisme et la maladie, redoutables méfaits du taudis homicide."²

On retrouve là les accents d'un Georges Risler, qui, en 1909, membre actif et futur président de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, prônait ainsi la préservation d'espaces libres dans les villes:

"Où se passera-t-il ce repos dominical, si nos concitoyens ne peuvent pas trouver près de chez eux des endroits où l'on puisse se promener tous ensemble, et resserrer ces liens de la famille si doux, si bienfaisants et qui sont la seule base solide de toute société? Ils iraient au cabaret où ils trouveraient réunis les deux grands pourvoyeurs de la tuberculose, l'air empesté et l'alcool."³

Le discours de l'ancien guesdiste et celui du libéral sont étonnamment proches. Ainsi voit-on le "logis salubre" de Mistral et les "espaces libres" de Risler, convoqués dans une lutte consensuelle contre l'alcool et la maladie. Confrontés à l'exercice du pouvoir local, devant faire coexister une action réformatrice et une doctrine révolutionnaire, les socialistes développent leurs projets urbains en s'appropriant le vocabulaire des hygiénistes. La métaphore de l'assainissement devient même parfois la façon privilégiée de dire l'action politique. C'est ainsi qu'à l'approche des élections municipales de 1919, Jean-Louis Chastanet, qui a remplacé Paul Mistral comme rédacteur en chef du *Droit du peuple*, évoque en ces termes les soins dont a besoin la maison France:

"Travaillons à sa résurrection en lui infusant le sang nouveau du socialisme. Nettoyons la maison, effaçons des dalles les traces sanglantes, balayons au dehors les miasmes empoisonnés, aérons, assainissons ..."⁴.

² O.P.H.B.M., Compte moral et administratif de l'exercice 1922.

³ RISLER, Georges.- *Les espaces libres dans les grandes villes*, cité par OSTI, Giovanna.- "La section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social", in BURLIN, Katherine (dir.).- *La Banlieue Oasis: Henri Sellier et les cités jardins, 1900-1940*. Presses Universitaires de Vincennes, 1987.

⁴ CHASTANET, Jean Louis.- "Mœurs de guerre et d'après guerre", *Le Droit du peuple*, 3 septembre 1919.

Loger

En 1912, le programme municipal des socialistes grenoblois contient déjà les éléments relatifs au logement et à la ville que l'on retrouvera sept ans plus tard:

"Les projets d'amélioration de la vieille ville et des quartiers populeux, toujours lésés au profit de l'agglomération bourgeoise et la construction d'habitations ouvrières, hygiéniques, à bon marché. La suppression complète des servitudes militaires et des fossés d'enceinte. L'application rigoureuse des décrets relatifs à l'assainissement des maisons insalubres habitées par la classe ouvrière."⁵

En 1919, les objectifs se précisent et s'articulent en un ensemble cohérent. La question du logement et de la vie chère restent un thème de campagne régulier. Dans ses éditoriaux du *Droit du peuple*, Chastanet fustige l'immobilisme des élus grenoblois, "ces trente mollusques qui siègent à l'Hôtel de Ville". Sous le titre "La crise des logements: une solution pour Grenoble", il écrit le 6 mars :

"... chaque jour qui vient amène encore dans nos murs des ouvriers, des employés, des industriels, des étudiants [...] Les hôtels meublés, les bousins de dernier ordre sont archi-bondés. Je renonce à vous décrire l'état sordide de la plupart de ces bouges et les dangers de toutes ces promiscuités malsaines. [...] Quelle solution immédiate à cette crise suraiguë des logements? Il n'en est qu'une. La construction par la ville de logements sains et à bon marché. Il conviendrait d'abord de donner de la pioche dans ces quartiers infects de Saint-Laurent, Chenoise, Trés-Cloîtres, et d'y ordonner des jardins, des squares. Il faudrait ensuite démolir les fortifications, obtenir de l'Etat la cession des terrains militaires et faire bâtir des maisons propres, commodes, confortables, bien aérées et ensoleillées".

L'urgence de la situation à propos du logement sera confirmée s'il en était besoin par le tableau dressé l'année suivante dans un rapport du Commissaire de Police:

"La crise du logement s'est fait sentir à Grenoble bien avant la signature de la paix, elle est arrivée à un tel point qu'il est matériellement impossible d'y trouver un logement quelconque à l'heure actuelle. Les prix ont subi une hausse telle que l'on peut affirmer que la moyenne est d'environ 100 pour 100. L'arrêt dans la construction depuis plus de 5 ans, l'afflux de population, surtout parmi les étudiants, les prix exorbitants qu'atteignent les chambres meublées, sont les causes déterminantes de cette crise. Il n'y a plus à Grenoble de logements destinés aux familles, les logements devenant vacants sont loués à n'importe quel prix par des gens qui les

⁵ *Le Droit du peuple*, 28 avril 1912.

transforment en chambres meublées qui se louent en moyenne, avec un mobilier des plus modeste, 80 francs par mois, alors qu'avant la crise la moyenne était de 30 à 35 francs. L'exploitation des chambres meublées est devenue une profession des plus lucratives. (...) Cette pénurie de logements et la hausse exagérée des prix de location constituent une véritable crise qui compromettra l'avenir de la ville s'il n'y est porté remède à brève échéance. Les jeunes mariés ne peuvent s'y créer un foyer, les familles d'ouvriers ne peuvent s'y fixer, seuls les célibataires peuvent à la rigueur s'y risquer. Les fonctionnaires, notamment ceux chargés de famille, sont dans l'impossibilité de trouver à se loger, car il ne faut pas compter sur le logement occupé par le prédécesseur, qui est loué aux enchères par les locataires en quête d'un logement, qui renchérissent les uns sur les autres au point que souvent celui qui se voit agréé comme locataire paie le double, quelquefois le triple de son prédécesseur. Il va sans dire qu'aucune réparation n'est jamais faite au compte des propriétaires qui, en raison de la demande, se montrent intraitables sur tous les points. Existe-t-il, parmi l'arsenal formidable de nos lois, une seule disposition légale permettant de mettre un terme à une telle situation? Je ne le suppose pas. Mais à des situations exceptionnelles ne pourrait-on pas, au moins provisoirement, opposer des mesures exceptionnelles. La déclaration obligatoire des logements vacants et l'affichage n'ont donné aucun résultat, parce qu'il n'y a jamais de logements vacants, ceux-ci étant loués avant le départ des anciens locataires. Une seule chose pourrait remédier de suite à cette situation, mais elle constituerait un acte attentatoire à la liberté et au droit de propriété, ce serait l'interdiction formelle de transformer en chambres meublées les locaux qui servaient jusqu'alors de logement.”⁶

Aménager

Si le lien est fait par Mistral et ses amis entre la question du logement et celle du déclassement des fortifications, le vote par le parlement le 14 mars 1919 de la loi Cornudet, qui impose à toutes les communes de plus de 10.000 habitants d'élaborer un plan d'extension et d'embellissement, va donner un cadre législatif à leurs ambitions pour développement de Grenoble. Dès lors, les termes de la loi sont repris parmi les objectifs des socialistes qui préconisent “l'établissement d'un plan d'ensemble pour l'extension de la ville et l'ouverture de voies nouvelles”⁷. La veille de sa victoire, ayant pris entre les deux tours le tête d'une liste d'entete républicaine et socialiste, le candidat Paul Mistral précise:

“ou notre ville restera enserrée dans son corset de pierre, isolée de sa banlieu, ou elle s'étendra au delà de son enceinte actuelle avec des

⁶ Rapport sur la crise du logement du 21 février 1920. Archives Municipales de Grenoble (A.M.G.), 380 W 1.

⁷ *Le Droit du peuple*, 27 novembre 1919

voies spacieuses et d'après un plan d'ensemble, assurant son embellissement et son extension."⁸

Quatre jours plus tard, il déclare au Conseil municipal qui vient de l'élire maire:

"Nos premières efforts tendront à améliorer, dans toute la mesure du possible, le sort des classes laborieuses [...] les problèmes du ravitaillement et de l'habitation notamment devront être étudiés sans retard et résolus dans toute l'étendue du pouvoir municipal."⁹

Parmi les objectifs que se fixe la nouvelle municipalité, la construction d'habitations à bon marché, l'assainissement des quartiers anciens, le déclassement de l'enceinte fortifiée et la mise au point d'un plan d'embellissement et d'extension de la ville constituent les différents aspects d'une politique urbaine en devenir.

A peine élu, Mistral se consacre au projet de déclassement des fortifications pour lequel il milite depuis plusieurs années à la Chambre des députés. Dès janvier 1920, il le présente au Conseil municipal. Il constate:

"en dehors de l'enceinte, s'installent de nombreuses et importantes usines et autour d'elles, au petit bonheur et suivant la fantaisie de chacun, s'édifient de grosses agglomérations ouvrières. Ainsi Grenoble comprend la ville proprement dite, avec ses alignements, ses rues, avec des avantages divers, et, au delà du fossé d'enceinte et de la zone militaire, une banlieue se développant sans méthode et sans commodité."

Et il imagine:

"Nous voulons, de suite, préparer l'extension et l'embellissement de Grenoble sur des bases modernes. Pour cela, deux projets sont à réaliser: l'établissement d'un plan et la disparition de l'enceinte fortifiée. Ces deux projets sont intimement liés. [...] Sur l'emplacement des fortifications et du fossé d'enceinte, nous ouvrirons un grand boulevard pour faciliter les communications entre les divers points de la Ville et apporter l'hygiène dans les quartiers où les questions de salubrité se posent de toute urgence."

Sur les vastes terrains militaires libérés et rachetés par la ville, on construira donc "les logements à bon marché dont le besoin se fait sentir avec une urgence extrême"¹⁰.

Paul Mistral va poursuivre parallèlement les projets de construction d'habitations à bon marché, de déclassement de fortifications et de mise au point d'un plan d'aménagement de la ville. Le projet de déclassement de fortifications est présenté à la Chambre des députés fin 1920. En cette même année, une

⁸ *Le Droit du peuple*, 6 décembre 1919.

⁹ Conseil municipal du 10 décembre 1919.

¹⁰ Conseil municipal du 31 janvier 1920.

délibération est prise concernant la création d'un O.P.H.B.M., et une commission chargée d'étudier l'établissement d'un plan d'aménagement est mise en place.

Dans le sillage d'Henri Sellier

Lorsqu'il s'agit de créer un office public d'habitations à bon marché, l'exemple d'Henri Sellier (1883-1943), qui suscita en 1914 la création de l'Office départemental de la Seine et qui anime au sein du parti la réflexion sur l'action municipale en faveur du logement et de l'aménagement rationnel des villes, est à l'esprit de tous les socialistes.

Le 15 mai 1920, Paul Mistral propose à ses collègues du Conseil municipal la création d'un O.P.H.B.M. chargé "de l'aménagement et de la création d'habitations à bon marché, de l'assainissement de maisons existantes, de la création de cités-jardins et de jardins ouvriers" précisant ainsi les projets à mettre en œuvre:

"Aménager des immeubles déjà affectés à l'habitation ou destinés à des usages commerciaux ou industriels, ou à des services publics, en habitations à bon marché, c'est à dire en maisons collectives ou individuelles économiques et salubres. Edifier sur des parties des terrains rendus disponibles par le déclassement des fortifications et la suppression des servitudes militaires, et sur tous autres terrains à acquérir dans les quartiers industriels, dans des conditions d'esthétique et d'hygiène indiscutables, des cités représentant pour leurs habitants le maximum de confort et le minimum de prix de revient. Limiter, dans toute la mesure compatible avec les nécessités économiques et les besoins sociaux, l'édification d'immeubles collectifs à faible capacité, construire de préférence des maisons à destination individuelle suivant les types divers de l'architecture locale."

Les projets grenoblois s'énoncent dans les termes mêmes qu'Henri Sellier avait utilisé pour définir les objectifs de l'O.P.H.B.M. de la Seine l'année précédente:

"Edifier sur les terrains acquis en banlieue, dans des conditions d'esthétique et d'hygiène indiscutables, des cités représentant pour leurs habitants le maximum de confort et le minimum de prix de revient. [...] Limiter, dans toute la mesure compatible avec les nécessités économiques et les besoins sociaux constatés, l'édification d'immeubles collectifs à faible capacité; construire de préférence des maisons à destination individuelle, isolées ou accolées suivant les types d'architecture locale."¹¹

¹¹ SELLIER, Henri.-*Une cité pour tous* (textes choisis et présentés par Bernard Marrey), Editions du Linteau, 1998, pp. 105-106.

La parenté de ces deux textes sera confirmée et explicitée par Sellier en juin 1937 lorsque, ministre de la santé publique du cabinet Blum, il visitera les réalisations de l'Office grenoblois¹². Rendant hommage à son "vieux camarade Mistral", disparu en 1932, il évoquera la période de la création de l'Office: "Je crois même me souvenir que c'est moi-même qui ai rédigé la première délibération de votre conseil municipal". Il est vrai que les chemins des deux hommes s'étaient depuis longtemps croisés dans les congrès et instances du mouvement socialiste. Henry Sellier est délégué du Cher, son département d'origine, au congrès d'unité des socialistes français en 1905 puis au 7^e congrès de Paris en 1910. Devenu conseiller général de la Seine, c'est ce département qu'il représente au 11^e congrès, à Amiens, en janvier 1914. A chacun de ces congrès, Paul Mistral est présent au sein de la délégation iséroise. Pendant la guerre, Mistral et Sellier siègent ensemble à la Commission Administrative Permanente du parti en 1917, Sellier parmi les majoritaires aux côtés d'Henri Thomas, Mistral parmi les minoritaires qui critiquent le soutien à l'effort de guerre.¹³

Parallèlement à ses fonctions politiques, Sellier est devenu un spécialiste des questions urbaines. En 1912, il prononce devant le Groupe d'études socialistes une conférence intitulée "Les Banlieues urbaines et la réorganisation administrative du département de la Seine", qui marque le début de son influence sur la réflexion urbaine au sein du parti. Administrateur de l'O.P.H.B.M. du département de la Seine dès 1915, créateur, en 1919 avec Marcel Poëte, de l'Institut des hautes études urbaines, secrétaire de l'Association française pour l'étude de l'aménagement et de l'extension des villes (section française de l'Association des cités-jardins et de l'aménagement des villes), Sellier est partout où l'on réfléchit et agit pour le logement, la santé, la ville. En juillet 1920, lors de la création de l'Union des Villes et Communes de France, structure vouée à l'échange d'information et de documentation sur la gestion des villes, dont Sellier est l'initiateur et le secrétaire-trésorier, on retrouve Paul Mistral parmi les membres du comité provisoire. Il y côtoie d'autres maires socialistes tels J.B. Lebas, maire de Roubaix, Ernest Couteaux, maire de Saint-Amand-les-Eaux et Lucien Voilin, maire de Puteaux, mais aussi des radicaux socialistes comme Edouard Herriot, maire de Lyon et futur président du Conseil, et le docteur Flaissières, maire de Marseille. Le comité compte également parmi ses membres deux conseillers municipaux de Paris, Lalou, rapporteur du budget de la ville, et Louis Dausset, sénateur de la Seine, qui préside l'association, ainsi que le Comte de Rodez-Benavent, député de l'Hérault, maire de Cazilhac, Honoré Sauvan, sénateur, maire de Nice, Le Roy Dupré, maire de Roquebrune-Cap-Martin et le Général R. Bourgeois, sénateur, maire de Sainte-Marie-aux-Mines.

C'est que dans nombre lieux de réflexion autour des questions urbaines se retrouvent des hommes d'horizons divers: socialistes modernisateurs,

¹² *La Dépêche dauphinoise*, 14 juin 1937.

¹³ LEFRANC, Georges.- *Le mouvement socialiste sous la troisième République*, Payot, 1977, p. 210.

républicains, libéraux réformateurs proches de la Société française des habitations à bon marché ou du Musée social.

L'Office et la cité-jardins

Un autre exemple d'une telle cohabitation est donnée par la composition des conseils d'administration des O.P.H.B.M., telle qu'elle est définie par la loi Bonnevey. L'O.P.H.B.M. de la ville de Grenoble, créé par décret du Ministère de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale le 19 février 1921, voit la composition de son conseil d'administration faire l'objet d'un arrêté de la Préfecture de l'Isère le 1^{er} juin 1921. Parmi le dix-huit membres qui constituent le premier conseil de l'Office de Grenoble, les six membres désignés par le maire sont, outre Paul Mistral lui-même, deux conseillers municipaux socialistes, Joannès Ravanat, qui deviendra gérant de l'imprimerie du *Droit du peuple*, et Emile Bontems, comptable, ainsi que deux radicaux issus de la liste avec laquelle les amis de Mistral avaient fusionné entre les deux tours, Joseph Vallier, adjoint au maire, avocat, et Félix Perrin, conseiller municipal, ingénieur, le dernier administrateur désigné étant décédé avant la mise en place de l'Office.

Parmi les six membres désignés par le préfet quatre ont été choisis dans une liste proposée par Mistral: le docteur Martin, l'industriel Aimé Bouchayer, le conseiller général Giraud et l'architecte Morard. Alfred Rome, architecte départemental, et l'ingénieur Riboud sont les deux derniers membres désignés par le préfet. Font également partie du Conseil d'administration de l'Office, Ferdinand Bugey, architecte, délégué par le patronage des HBM, Adré Charpin, délégué par l'Union mutualiste de l'Isère, le docteur Château, délégué par le Conseil départemental d'Hygiène, Léopold Navet, délégué par l'Union locale des syndicats ouvriers, et Sylvi-Leligeois, délégué par le conseil des directeurs de la caisse d'épargne.

Au début de l'été 1921, le Conseil d'administration, présidé par Paul Mistral, décide officiellement de créer une cité-jardins et charge les trois architectes qui siègent en son sein d'en concevoir l'avant-projet. Bugey et Morard se désistant, c'est finalement Alfred Rome et son associé Emile Rabilloud qui établiront le plan de la cité. La construction doit se faire au Sud de Grenoble, le long du Drac, sur une partie du terrain de l'ancien Petit séminaire du Rondeau, acquis par la ville puis cédé à l'Office. Ainsi va naître la cité-jardins du Rondeau qui, en hommage au maire de Grenoble, deviendra après sa disparition la cité-jardins Paul Mistral. Sur un peu plus de huit hectares, les 200 logements, dont plus des deux tiers sont destinés à des familles nombreuses, sont répartis en 82 groupes d'habitations selon 12 types différents. "Ces groupes ont été disposés dans le terrain de façon à laisser à chacun d'eux le plus d'espace libre et le plus de vue possible sur le paysage environnant" précisent les architectes dans leur notice descriptive. Chaque logement comporte une entrée indépendante et un jardin d'environ 250 mètres carrés. Mais les espaces publics font aussi l'objet de tous les

soins des concepteurs: avenues plantées d'arbres et "tracées en courbes pour éviter la monotonie des lignes droites", place centrale d'un diamètre de 80 mètres, entourée d'une double rangée d'arbres et encadrée par deux squares ou seront situés des "magasins pour l'alimentation et la vente des divers objets usuels". Parmi ces commerces, on trouvera une succursale de la Société coopérative ouvrière de consommation "La Solidarité". Lorsque l'achèvement de la première phase des travaux fera apparaître une disponibilité budgétaire, l'Office envisagera la création d'un bâtiment de services communs offrant aux locataires de la cité: lavoirs publics, bains-douches, bibliothèque, ainsi qu'une grande salle de réunions pouvant accueillir 200 personnes et où seraient organisés des cours de puériculture pour femmes et des cours d'horticulture pour les hommes. Si la Caisse des dépôts et consignations n'avait refusé son soutien au projet, ce bâtiment aurait été, appliquée à la cité-jardins grenobloise, la réalisation plus complète du voeu d'Emile Cheysson, vice-président du Musée social, qui préconisait dès 1904 le développement de "locaux à usage commun" dans les logements populaires.¹⁴

Dès la création de l'Office, le docteur Martin en dirige la commission des travaux et porte au quotidien le projet de cité-jardins. Ancien interne des hôpitaux de Lyon, Léon Martin (1873-1967) s'est installé à Grenoble en 1899 comme professeur à l'Ecole de médecine et a rejoint la Fédération iséroise du Parti Ouvrier. Il est en 1905 l'un des artisans de l'unité socialiste en Isère aux cotés de Paul Mistral. Dans le même temps, il travaille à sa thèse de médecine, étudiant l'influence de l'insalubrité des vieux quartiers de Grenoble sur la morbidité et la mortalité¹⁵. A partir de 1925, il sera l'adjoint de Mistral à la Mairie de Grenoble avant de lui succéder en 1932. Battu aux élections municipales de 1935 suite au renversement d'alliance opéré par les radicaux, Léon Martin sera élu député en mai 1936 et deviendra vice-président de la commission de l'hygiène à l'Assemblée nationale. Henri Sellier, nouveau ministre de la santé, le nommera membre de la Commission d'attribution des prêts aux organismes d'habitation à bon marché et du Crédit immobilier. Elu à nouveau maire en 1945 puis en 1949, c'est sous son mandat que sera achevée la dénomination des rues de la cité-jardins, reflet des différents courants de pensée qui inspirèrent l'action municipale des socialistes grenoblois. Une telle observation pourrait sembler relever de l'anecdote si l'on ne savait l'importance symbolique que les élus accordent généralement à la dénomination des rues, des équipements et des espaces publics. Qui trouve t-on au panthéon de la cité-jardins? Sous les municipalités Mistral, les rues qui marquent les limites de la cité au Nord et au Sud avaient reçu respectivement les noms d'Anatole France et de Louise Michel, les quatre rues intérieures principales prenant en 1930 les noms de Jules Guesde, Alexandre Ribot, Séverine et du

¹⁴ CHEYSSON, Émile.- *Le confort du logement populaire*. Bulletin de la Société française des HBM, 1904, cité par MAGRI, Susanna.- "Du logement monofamilial à la cité jardin", in *Le Musée social en son temps*, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1998, p. 185.

¹⁵ MARTIN, Léon.- *Casier sanitaire des immeubles et ville de Grenoble*, Thèse de Lyon, avril 1910, Ed. Maloine.

Docteur Greffier. Sous les municipalités Martin, apparaîtra en 1934 le nom d'Albert Thomas, disparu la même année que Mistral, puis, achevant la dénomination des rues et places de la cité en 1949, ceux, proposés par le Conseil d'Administration de l'Office, de Jules Siegfried, Paul Strauss, Léon Bourgeois, Charles Gide, Georges Risler, Abbé Lemire et Henri Sellier. Aux dénominations politiques des années 30, a succédé l'hommage rendu aux "promoteurs et animateurs du logement populaire". Curieusement, ces dénominations qu'on aurait pu croire consensuelles susciteront la critique de la droite grenobloise qui aurait préféré les noms des montagnes environnantes.¹⁶ Il n'est pas indifférent que la place centrale ait été accordée à Henri Sellier, le situant symboliquement au cœur du réseau d'influences qui permit l'édification de cité-jardins comme celle de Grenoble.

Jaussely, un homme de l'art pour un projet de ville

En 1920, aussitôt le projet d'Office sur les rails, Mistral prépare la mise en place d'une commission chargée d'étudier "l'établissement d'un plan général d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Grenoble". Il affirme une vision globale du développement de sa ville: "Sur ce projet d'extension se greffent deux questions d'une importance capitale, le déclassement des fortifications et la suppression de l'enceinte militaire, la création d'un OPHBM".¹⁷

La commission, dont l'objectif est d'obtenir "les avis des groupements et personnalités qualifiées par leur compétence" regroupe 90 membres, élus, fonctionnaires, industriels, médecins, ingénieurs, architectes, représentants d'associations, qui se réunissent pour la première fois le 21 octobre 1920. Signe de la détermination du maire à articuler les différents projets de façon cohérente, chaque membre de la commission se voit remettre, à titre de document préliminaire aux travaux, une brochure imprimée qui réunit la délibération du Conseil municipal du 31 janvier 1920 concernant le déclassement des fortifications et celle du 15 mai concernant la création de l'OPHBM.

Parmi les préconisations de la commission, on trouvera la désignation d'un "homme de l'art" pour dresser le plan d'aménagement. C'est sur les conseils du secrétaire de l'Enseignement de l'Ecole des hautes études urbaines¹⁸ que Mistral sollicite Léon Jaussely (1875-1932). Les deux hommes se rencontrent à Grenoble en août 1921, en présence d'Alfred Rome. Jaussely, déjà lauréat des concours pour l'aménagement et l'extension de Barcelone puis de Paris, accepte de travailler sur le plan d'extension de Grenoble. Depuis 1919, il est président de la

¹⁶ MAILLOT, Thierry, SEROZ, Yann, et VIDAL, Jean-Marc.- *Un village dans la ville: la cité-jardins Paul Mistral, Grenoble, 1925-1960*, Ed. Paroles d'Aube, 1996, p. 72-74.

¹⁷ Note manuscrite de Paul Mistral, non datée, vraisemblablement de l'été 1920. A.M.G., 3 D 19.

¹⁸ Courrier du 28 juin 1921. A.M.G., 3 D 19.

Société Française des Urbanistes, formée quelques années plus tôt au sein de la Section d'hygiène du Musée social, là même où était né le texte de la loi Cornudet. C'est aussi là qu'étaient réunis les professionnels qui introduisirent en France le terme d'*urbanisme* qui marquait l'émergence d'une approche scientifique de la ville. La compétence de l'urbaniste alliée à la volonté du politique, n'était-ce pas la clef de la réussite pour les projets urbains de la municipalité Mistral? La réalité fut moins simple. L'assainissement des quartiers anciens rencontra de multiples difficultés et traîna sur des décennies. Le déclassement des enceintes fortifiées fut rapidement accepté par l'Etat mais la négociation sur l'acquisition par la ville des bâtiments et zones de servitude militaire fut longue et difficile. L'ambitieux plan Jaussely, critiqué dès sa présentation en 1925, fut amputé d'un de ses éléments structurants, la réalisation de nouvelles gares et voies ferrées. Puis, avec la disparition de Paul Mistral en 1932, il perdit son plus ardent défenseur. Certaines de ses préconisations seront toutefois suivies, au coup par coup.¹⁹ Seule la cité-jardins, présentée alors comme un modèle du genre avait vu rapidement le jour. Et c'est dans les années 60, alors que Grenoble basculera dans l'ère moderne avec la rénovation des quartiers anciens, l'urbanisation des boulevards qui avaient remplacé les anciennes fortifications et la réalisation d'un plan directeur pour l'agglomération, que la cité-jardins sera démolie.

La cité-jardins dans la ville

Résumons les figures idéologiques qui accompagnent l'édification de la cité-jardins. Le premier objectif de la cité est le logement du peuple dont l'amélioration des conditions de vie doit faire reculer la maladie et la mortalité. Elle se présente également comme une alternative aux pratiques malsaines comme l'alcoolisme et la fréquentation des cabarets, en recentrant les pratiques sociales non liées au travail autour du lieu de vie et du lien familial. Ici, la politique socialiste puise dans l'approche des philanthropes libéraux. Cependant, l'organisation des espaces publics de la cité vise à stimuler le lien social, la cité-jardins prenant ainsi une dimension de communauté de vie où doivent s'épanouir solidarité et fraternité. Au carrefour des champs sémantiques de la médecine et de la politique, les idéaux socialistes se superposent aux objectifs moralisateurs. Enfin, si l'on considère l'intégration de la cité-jardins dans le projet de ville, elle est l'un des éléments d'un dispositif global de maîtrise du développement urbain. Les visées politiques se ressource alors aux discours des professionnels au premier rang desquels les nouveaux urbanistes. La cité-jardins, intégrée dans un projet de ville, est révélatrice de la double transition qui marque les années de

¹⁹ Sur l'histoire des projets urbains à Grenoble voir: BOLLE, Pierre.- *Politique et urbanisme durant l'entredeux-guerres* in *Histoire de Grenoble*, sous la dir. de Vital Chomel, Privat, 1976; PARENT, Jean-François.- *Grenoble, deux siècles d'urbanisation: projets d'urbanisme et réalisations architecturales, 1815-1965*, Presses Universitaires de Grenoble, 1982; PARENT, Jean-François et SCHWARTZBROD, Jean-Louis.- *Deux hommes, une ville: Paul Mistral, Hubert Dubedout, Grenoble*, Ed. La Pensée sauvage, 1995.

montée en puissance de l'urbanisme, celle qui relègue l'utopie révolutionnaire derrière une approche rationnelle de la ville, celle qui disqualifie les interventions sectorielles au profit d'une thérapie globale.²⁰

Chez Mistral, comme chez Sellier, la cité-jardins n'est plus le modèle d'une utopie anti-urbaine, elle est devenue l'une des pièces d'un dispositif visant à planifier le développement urbain dans toutes ses composantes. Comme Sellier, Mistral s'est avéré au fil des années plus homme de terrain qu'idéologue, faisant de l'action locale sa priorité, au plus près des besoins de ses administrés. Et c'est dans ce socialisme vécu dans l'action municipale que ces deux militants se ressemblent. Et c'est ainsi que leurs cheminements respectifs dans le mouvement socialiste français se rejoignent, alors que Mistral était le représentant d'une fédération de forte tradition guesdiste, alors que Sellier, issu du mouvement vaillantiste du Cher, avait suivi Jules-Louis Breton au Parti Socialiste Français de Jean Jaurès, puis était devenu élu de la Seine, se mêlant au brassage des tendances de cette fédération "forteresse de tous les vieux socialismes -sauf le guesdisme"²¹. Au delà du terme même de cité-jardin, "mot valise"²² ou paradigme du "sens commun réformateur"²³, les logements sociaux édifiés par Paul Mistral à Grenoble, comme ceux initiés par Sellier autour de Paris, furent une tentative pour répondre à des besoins croissants et complexes, loger, assainir, aménager, construire la ville de façon rationnelle. Les itinéraires partisans des deux hommes, rectiligne dans le cas de Mistral, plus chaotique pour Henri Sellier, ne rendent qu'imparfaitement compte de ce qui les rassemble. Contemporains de l'émergence du champ réformateur²⁴, ils y puisèrent la matière de leur action, tentant de répondre par les actes à la question de Jules Siegfried: "N'est-ce pas l'éternel progrès humain que d'introduire la raison là où seule la passion régnait?"²⁵

Ce qui se dessine, à travers l'observation des discours, c'est que la production de cités-jardins concentrait ce qui constitue l'essence de la production urbaine: un double mouvement tendant au bien-être de ses habitants tout en les maintenant sous une certaine tutelle. Pour les patrons d'industrie, l'objectif avait été l'encadrement et la stabilisation de leur main d'œuvre. Celui des socialistes, plus incertain, était d'éduquer et de renforcer la classe ouvrière afin "d'aller d'un

²⁰ MAGRI, Susanna et TOPALOV, Christian.- "De la cité-jardin à la ville rationalisée: un tournant du projet réformateur, 1905-1925", *Revue française de sociologie*, vol. 28, n. 3, 1987, p. 417-451.

²¹ REBÉRIOUX, Madeleine.- "Un milieu socialiste à la veille de la Grande guerre: Henri Sellier et le réformisme d'Albert Thomas", in *La Banlieue Oasis*, op. cit., p. 32.

²² GUERRAND, Roger-Henri.- "A l'origine des cités-jardins à la française", *Urbanisme*, n. 281, 1995.

²³ TOPALOV, Christian (dir.).- *Laboratoires du nouveau siècle: la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Editions de l'EHESS, 1999, p. 11-46.

²⁴ Nous empruntons cette notion à TOPALOV, C.- *Laboratoires du nouveau siècle*, op. cit., p. 461-474.

²⁵ SIEGFRIED, Jules.- *Allocution au congrès de Roubaix de l'Alliance d'hygiène sociale, 19-22 oct. 1911*, cité par TOPALOV, op. cit., p. 44.

pas plus ferme et plus rapide à l'émancipation intégrale"²⁶. Dans les faits, la cité-jardins de Grenoble contribua, à son échelle, à l'amélioration de la santé publique. En 1938, une thèse de médecine montrera que les taux de morbidité et de mortalité mesurés y étaient inférieurs aux moyennes de la ville²⁷. Quoi d'autre? S'expliquant en 1931 sur sa gestion de l'Office, en réponse aux attaques du quotidien de droite *La République de l'Isère*, Mistral rappellera les conditions dans lesquelles la cité-jardins avait vu le jour et précisera: "nous voulions faciliter une expérience sur l'influence du milieu sur les individus et les familles nombreuses"²⁸. Et le maire de Grenoble de constater amèrement:

"Si cette expérience ne nous a rien appris sur les sentiments de solidarité et de reconnaissance des hommes, elle nous a du moins démontré que ce n'était pas 200 logements d'HBM qu'il fallait à Grenoble, mais 2 fois, 3 fois, 5 fois, 10 fois plus".

Si la cité-jardins de Grenoble ne put répondre à elle seule à un besoin croissant de logements, si elle fut l'une des pièces d'un projet urbain inabouti, sans doute sut-elle offrir à ses habitants une distribution généreuse des espaces privés et publics, ouvrant sur des formes d'appropriation multiples, permettant à chacun de trouver son équilibre et son identité entre intimité et appartenance à une communauté. Progressivement, le réalisme financier conjugué à la pression de la demande allait entraîner de profondes modifications dans la forme urbaine des cités: densification, suppression des jardins individuels, puis systématisation du collectif et disparition de la référence à l'architecture locale au profit de l'uniformisation industrielle. Face à un fonctionnalisme "permettant d'éliminer de l'habitat tout ce qui ne correspond pas à un besoin mesurable"²⁹, les groupes et les individus allaient devoir s'inventer de nouveaux espaces de liberté.

²⁶ Parti socialiste S.F.I.O., Déclaration du groupe socialiste au parlement, Juin 1910

²⁷ MONCENIX, André.- *Contribution à l'étude de la lutte contre le taudis en France ce à l'étranger: La lutte contre le taudis à Grenoble de 1910 à 1937*, thèse de médecine, 1938, p. 191.

²⁸ "La cabale contre l'Office d'H.B.M.", *Le Droit du peuple*, 7-8 mars 1931.

²⁹ NICOLAUD, Olivier.- "De la cité-jardin à la cité moderne", in *La Banlieue Oasis*, p. 130.